

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA VILLE DE THANN
SEANCE DU 21 FEVRIER 2026**

L'an deux mille vingt-six, le vingt et un février à neuf heures et trois minutes, le Conseil Municipal de la Ville de Thann s'est réuni en séance ordinaire, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Gilbert STOECKEL, Maire.

Présents	M. STOECKEL, Mme FRANÇOIS-WILSER, M. VETTER, Mme BAUMIER-GURAK, M. THIEBAUT, Mme KEMPF, M. GOEPFERT, Mme HOMRANI, MM. WEINGAERTNER, BOCKEL, Mme VISCHEL, M. STAEDELIN, Mmes TORRENT, LEGRAND, BITSCH, PERY, MM. Charles SCHNEBELEN, CHOLAY, Mmes DIET, CALLIGARO, SIZERE, MALLER
Absent excusé et non représenté	M. SCHMITT
Absents non excusés	Mme MURA Mme BILLIG M. SLIMANI
Ont donné procuration	M. MORVAN, excusé, a donné procuration à Mme BAUMIER-GURAK M. Eugène SCHNEBELEN, excusé, a donné procuration à Mme DIET M. BELHADRI, excusé, a donné procuration à M. STOECKEL

Monsieur le Maire ouvre la séance en saluant l'assemblée ainsi que la presse. Il salue l'ensemble des membres du Conseil Municipal. Il salue l'assemblée qui devient de plus en plus nombreuses, cela découle très certainement des prochaines élections municipales qui se profilent. Il y a des personnes qui commencent à s'intéresser aux affaires communales, c'est très bien. Il n'est jamais trop tard pour bien faire. Il salue les services, Monsieur CHUDANT, Directeur Général des Services et Madame EHRET, secrétaire de Direction. Il remercie la presse, Madame GAERTNER pour sa présence et les membres du Conseil Municipal d'avoir répondu à la convocation de ce dernier Conseil Municipal de la mandature. Depuis l'élection de mars 2020, se sont tenus au total 44 conseils municipaux.

Conformément à l'article L. 2541-6 et L. 2541-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur Philippe CHUDANT, Directeur Général des Services est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Maire donne connaissance des excuses des conseillers et des procurations qui lui ont été transmises.

Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer valablement. Monsieur le Maire passe à l'ordre du jour tel qu'il a été transmis et dans les délais légaux.

Monsieur le Maire : « Auparavant, avant d'entamer l'ordre du jour et je dirais le plat de résistance qui est le budget prévisionnel, je souhaitais faire une petite intervention.

Chers collègues, j'ai le plaisir de vous accueillir ce matin pour le dernier conseil de cette mandature. Un ordre du jour somme toute classique pour cette matinée de délibérations.

Je soulignerais parmi les délibérations qui vous seront présentées ce matin, celle portant sur la cession de la Maison du Potier. Nos efforts ont porté leurs fruits. L'attente a été longue pour aboutir à cette proposition qui est le résultat d'un travail collectif entrepris depuis plusieurs années, plus de 15 ans. Avancer, c'est parfois accepter le principe de réalité. C'est bien ce principe qui permet aujourd'hui de trouver un avenir à ce bâtiment emblématique. La Ville a accepté le principe de la réalité d'un marché immobilier défavorable et que cet ensemble, malgré sa situation privilégiée, présente des fragilités. Et pour créer une dynamique de vente, il fallait accepter le principe d'une mise aux enchères attractive permettant d'intéresser des investisseurs. Et nous avons aujourd'hui l'opportunité de céder ce bien à un investisseur local porteur d'un projet cohérent. À ce titre, un projet de délibération vous a été transmis pour approbation. Cependant, nous avons été destinataires, jeudi soir, d'une proposition émanant du notaire de Monsieur MOGRAS, futur propriétaire visant à inscrire des clauses suspensives supplémentaires ; aspect urbanistique, occupation du domaine public, exploitation du futur local commercial. Ces demandes nécessitent un temps de travail avec le futur acquéreur et nous imposent de devoir reporter ce projet de délibération lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal, avec nous, ou pas, ou avec d'autres ou pas.

Autre sujet, lors du Conseil Municipal du 31 janvier dernier, nous avons longuement échangé sur le devenir de l'IFSI, l'Institut de Formation en Soins Infirmiers, la rencontre avec Madame la vice-présidente de la Région Grand Est, Madame Valérie DEBORD, dans les locaux de l'Hôtel de Ville, le lundi 9 février dernier. Cette rencontre a permis d'évoquer pendant plus de 2 heures ce dossier épineux en présence de Madame Corinne KRENCKER, directrice du GHRMSA et de ses services, ainsi que Madame Valérie DEBORD et ses services, et en présence de Monsieur Loïc SCHUBNEL, représentant Monsieur le Sénateur Ludovic HAYE, qui s'est vraiment investi sur ce dossier. La Région Grand Est a confirmé son souhait de nous accompagner sur le devenir de ce site en lui conservant sa vocation, un lieu de formation. La piste retenue est de déployer des places de formation en alternance sur le métier d'infirmier. Cependant, le chemin sera long et nécessitera de nombreuses étapes. Le prochain temps de travail est fixé au lundi 9 mars après-midi en présence de l'ensemble des directeurs des sites de santé de la région, afin d'évaluer leurs besoins en contrat d'alternant.

Et enfin, cela amène à relativiser les échelles de gravité qui impactent les communes. La situation climatique que connaît notre ville jumelle de Tonneins ne peut que nous interpeller. À l'écran, vous avez des images récentes qui se passent de tout commentaire. J'ai échangé avec mon homologue Maire de Tonneins, Monsieur Rinaudo DANTE, qui a même perdu son téléphone dans sa propriété inondée. Les champs qu'il cultive sont également inondés. Afin de mesurer leurs besoins, j'ai eu le Directeur Général des Services de la Ville de Tonneins au téléphone. J'ai également eu au téléphone le président de l'association des villes jumelles et son épouse. Je ne sais pas si le vice-président de l'association Thann Villes Jumelles et Amies en a fait de même. Voilà, je pense que cela aurait été opportun ou judicieux de le faire. Si vous l'avez fait, c'est très bien. Nous serons donc certainement amenés à délibérer lors d'un prochain Conseil Municipal pour exercer notre solidarité vis-à-vis de notre ville jumelle. Mais comme je l'ai dit, nous ne souhaitons pas le faire dans la précipitation. La décrue s'annonce dans les jours à venir. Je ne vais pas rentrer dans les détails et je laisse à Guy STAEDELIN, le loisir d'évoquer un peu la situation qu'ont connue la Ville de Tonneins, le Lot et Garonne et au-delà de cela, bien sûr, de nombreuses régions en France ».

Monsieur Guy STAEDELIN : « Oui, merci Monsieur le Maire. Lundi dernier, sous votre initiative, la Ville de Thann a fait part sur les réseaux de sa solidarité avec la Ville de Tonneins, avec ses habitants, avec toutes les équipes mobilisées. Nous avons là sous les yeux l'ampleur du phénomène. Et en notre nom collectif, Monsieur le Maire, nous vous remercions de cette initiative. Alors effectivement, la Ville de Tonneins est gravement touchée par les crues de la Garonne. Des digues ont été submergées, des digues ont été endommagées, les flots se sont déversés, des quartiers entiers sont isolés, certains habitants ont été évacués par bateau, parfois à titre préventif. Comme l'ensemble du département, la Ville de Tonneins est en zone rouge et nous voyons ici l'ampleur des dégâts. Alors, Monsieur le Maire, Monsieur Rinaudo DANTE, est lui aussi personnellement touché. Mais il nous informe que de très nombreux bénévoles sont mobilisés pour porter secours à tous ses concitoyens sinistrés, apporter des vivres, reloger autant que possible, transporter des personnes, accueillir des sinistrés. La municipalité a mobilisé ses salles communales pour loger du personnel. Les salles de la Gabarre et de la Manoque hébergent de nombreux sinistrés. Monsieur DANTE nous dit que cette situation est exceptionnelle. Le dernier chiffre connu montre que la Garonne serait montée à 9 m 52 et a envahi de nombreux quartiers de la Ville. Alors effectivement, on peut s'interroger sur la solidarité. Quelle solidarité peut exprimer la Ville de Thann ? Alors, devant l'impératif de l'urgence, il est bien évidemment difficile de réagir. Les pouvoirs publics locaux et nationaux interviennent pour porter les premiers secours.

Et comme vous le disiez ou vous le proposiez, Monsieur le Maire, demain, après l'urgence, il nous appartiendra, en concertation avec la Ville de Tonneins, avec son maire dont c'est également la fin du mandat, une fin de mandat terrible, d'étudier avec nos collègues de Tonneins la manière la plus adéquate de leur porter secours. Nous voyons ici un aperçu des campagnes. Tonneins est une ville et autour de Tonneins, il y a des campagnes avec des fermes et des villages complètement isolés et des personnes qui subissent de plein fouet ces crues et sont isolées également. Il s'agit là d'une situation catastrophique et exceptionnelle comme le souligne Monsieur DANTE ».

Monsieur le Maire : « Merci Guy pour ces propos qui relativisent tout ce que l'on peut connaître lors d'une campagne électorale. D'ailleurs, je me demande comment ils peuvent faire campagne alors que la Ville est complètement sinistrée. Ceux qui connaissent la Ville peuvent s'imaginer. La digue à Aiguillon a cédé. Nous étions encore l'année dernière sur les terrasses d'Aiguillon, et aujourd'hui, nous ne pouvons même pas nous imaginer la vue que nous pourrions avoir des villages complètement isolés. Et lorsque cette décrue sera amorcée, décrue qui est lente, nous ne pouvons pas nous imaginer la catastrophe que les habitants vont vivre en découvrant des maisons complètement dégradées. Cette situation n'est pas propre au Lot et Garonne. Elle touche également d'autres villes telles que La Réole qui se situe à la frontière entre le Lot et Garonne et la Gironde. Sont également touchés le Maine et Loire, la Charente, Saintes, et cetera. Nous ne pouvons pas nous imaginer vivre un tel désastre. Nous avons la chance aujourd'hui que le barrage nous préserve un peu de ce genre de catastrophe mais également la digue qui a été construite en amont de notre commune. Malheureusement, nous ne sommes pas à l'abri. Le risque zéro n'existe nulle part, même pas dans les incivilités. Tout cela fait partie effectivement d'un quotidien relativement difficile, et comme je le disais, permet de relativiser. Voilà, je tenais à vous parler de cette situation et naturellement à exprimer toute notre compassion aux habitants de la Ville de Tonneins et à sa municipalité.

Nous allons passer à l'ordre du jour tel qu'il vous a été proposé et envoyé ».

Ordre du jour

Désignation du secrétaire de séance

POINT n° 1 **Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 31 janvier 2026**

POINT n° 2 **Affaires financières**

2a- Budget primitif 2026

2b- Ouverture et affectation d'une Autorisation de Programme et Crédits de Paiement n° 26-01 – Restauration des vitraux de la Collégiale Saint-Thiébaud

2c- Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Amicale du Personnel de la

Ville de Thann

POINT n° 3 **Affaires de personnel**

3a- Mise à jour du tableau des effectifs

3b- Approbation du projet d'ouverture d'un Espace France Services et signature de la convention de co-portage

3c- Maintien d'un poste de chargé de mission dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain »

POINT n° 4 Affaires techniques et d'urbanisme

4a- Approbation de la vente du bien « La Maison du Potier » par la Ville de Thann

POINT n° 5 Affaires sports, loisirs et vie associative

5a- Attribution d'une subvention exceptionnelle d'investissement à l'US Thann
Athlétisme

5b- Attribution d'une subvention exceptionnelle d'investissement au Club Mouche
– Vallée de la Thur

5c- Attribution d'une subvention à l'Amicale Cycliste Thann dans le cadre de la co-
organisation de l'édition 2026 de la cyclo sportive GFNY Thann/Grand Ballon

POINT n° 6 Affaires culturelles, culturelles et devoir de mémoire

6a- Attribution de la subvention de fonctionnement 2026 à l'association de gestion
du Cercle Saint-Thiébaud

POINT n° 7 Affaires commerce, Petites Villes de Demain et OPAH-RU

7a- Approbation du projet de convention de partenariat « Label Commerçant
d'Alsace 2026 » avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace
Eurométropole (CCI AE)

7b- Approbation du projet de convention de partenariat « Agir et réussir pour
l'Artisanat » avec la Chambre de Métiers d'Alsace (CMA)

7c- Approbation de la convention de mise à disposition d'une licence IV entre la
CCTC et la Ville de Thann au bénéfice du Relais Culturel et signature de la
convention

POINT n° 8 Affaires forestières, environnementales et démocratie participative

8a- Approbation d'un plan de gestion différenciée des espaces communaux ouverts
au public et sollicitation de subventions

POINT n° 9 Décisions du Maire

POINT n° 10 Communications

Point n° 1

1- Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 31 janvier 2026

Monsieur le Maire : « Je remercie Madame EHRET pour la qualité de rédaction du procès-verbal, rédaction réalisée dans des délais relativement courts et au vu des débats qui avaient été tenus, puisque le dernier conseil était le 31 janvier 2026.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 31 janvier 2026 ne suscite aucune observation. Il est adopté à l'unanimité.

Point n° 2

Affaires financières

2a- Budget Primitif 2026

Monsieur le Maire : « Le 2^{ème} point concerne les affaires financières, le plat de résistance et notamment le budget primitif. Je voulais quand même dire, que nous avons eu la présentation du rapport d'orientations budgétaires, le 31 janvier dernier avec des débats et nous avons eu la commission de Finances. Malheureusement, la commission de Finances s'est réduite à « peau de chagrin ». Il y avait deux personnes présentes, deux personnes extérieures. Les élus qui devaient être présents à la Commission n'y étaient pas. Je le regrette fortement. Et donc aujourd'hui, nous vous présentons le budget primitif 2026. Les débats ayant eu lieu, ceux qui voulaient débattre auraient dû être présents. Je vais donc laisser la parole à Gilles THIEBAUT, notre adjoint aux finances ».

Monsieur Gilles THIEBAUT, adjoint délégué à l'administration générale, aux finances, au budget et au personnel, présente le projet de Budget Primitif 2026, qui a été construit autour des orientations budgétaires débattues lors de la séance du Conseil Municipal du 31 janvier 2026.

Les éléments suivants sont soumis au Conseil Municipal :

- la maquette budgétaire M57 du budget principal de la commune,
- un rapport annexe détaillant les propositions budgétaires 2026.

Monsieur le Maire : « Gilles THIEBAUT vient de vous présenter la situation actuelle avec toutes les explications qui s'imposent par rapport à la finalité de ce budget qui devra encore être affiné lors d'un prochain Conseil Municipal. Je voulais remercier naturellement le service Finances et notamment Madame BOHL qui fait un travail absolument exemplaire avec son service, sous l'autorité de Gilles. Quant à Gilles, je tenais à le saluer car il s'agit aujourd'hui de son dernier Conseil Municipal. Je souhaitais le remercier très sincèrement pour ce qu'il a apporté pendant ces 6 ans, notamment son professionnalisme. Bien sûr, c'est ton métier, mais tu l'as mis au service de la Ville, de nous les élus, des habitants. Je regrette effectivement que tu ne puisses pas poursuivre cette aventure avec nous, mais tu as choisi de te diriger vers d'autres horizons. Peut-être qu'un jour tu mettras tes qualités au profit d'une autre commune. Nous garderons un bon souvenir de ton passage à Thann parce que tu as apporté énormément à notre collectivité. Merci à toi. Comme je le disais, la présentation a été rapide. Nous n'allons pas nous éterniser. Je vous propose de passer au vote. Je laisse la parole à Monsieur CHOLAY ».

Monsieur CHOLAY : « Merci Monsieur le Maire. Depuis plusieurs exercices budgétaires, vous annoncez la présentation d'un Plan Pluriannuel d'Investissement réaliste et travaillé sans que celui-ci ne soit finalement transmis aux élus. Cette situation n'est pas acceptable même si le Plan Pluriannuel d'Investissement n'est pas en tant que tel un document réglementaire obligatoire, le fait de l'avoir promis aux conseillers municipaux à plusieurs reprises et remis trois fois en six ans, rend sa remise aux élus indispensable. Le Conseil Municipal doit disposer d'une information complète, sincère et prospective, lui permettant d'apprécier la portée réelle des décisions d'investissement qui lui sont soumises. Malgré ma demande orale lors de la présentation du rapport d'orientations budgétaires le 31 janvier 2026 et ma demande écrite par mail adressée à vous-même et à Monsieur CHUDANT, le plan pluriannuel en page 12 du document, « Budget primitif 2026 » mentionne Plan Pluriannuel d'Investissement 2026. Pour l'information de tous, un plan pluriannuel reprend les investissements sur plusieurs années, 10 ans ou à minima 5 ans, et non sur une année. En l'absence de programmation pluriannuelle claire, nous sommes amenés à voter des crédits sans vision consolidée des engagements futurs de leur financement ni de leurs conséquences sur l'endettement communal futur. Cette méthode fragilise le débat budgétaire et réduit le rôle du Conseil Municipal à une simple validation annuelle, sans visibilité stratégique. Elle s'écarte de l'exigence de transparence et de bonne information des élus qui doit présider au vote du budget.

Sans les documents réclamés, le Conseil Municipal est volontairement privé d'une lecture globale des choix d'investissement de la commune. Il serait souhaitable que nos décisions budgétaires reposent sur une trajectoire lisible et assumée et non, sur une succession d'arbitrages annuels de quelques-uns sans aucune perspective ».

Monsieur le Maire : « Je vous remercie, je vais vous répondre. En tout cas, nous avons l'habitude nous aussi de vous dire la même chose. Il s'agit d'un outil de travail qui est évolutif et qui, à partir du moment où nous ne délibérons pas sur un plan pluriannuel, nous n'avons pas d'obligation à le présenter. Je le redis, c'est un outil de travail. Nous ne sommes pas à quelques semaines près. Quand vous serez aux affaires, après le 22 mars, vous aurez tout loisir de le mettre, soit en exécution, soit de le modifier à votre guise. Voilà ce que je tenais à vous dire ».

Monsieur THIEBAUT : « Je veux bien rajouter des explications ».

Monsieur CHOLAY : « J'ai bien vérifié. Il a été promis par le Maire. Il suffit de lire les procès-verbaux des conseils municipaux où il est noté qu'il a été remis à un certain nombre de reprises. Il est dû, point à la ligne, ce n'est pas la peine de discuter ».

Monsieur THIEBAUT : « La dernière fois, j'ai dit que ce n'était pas obligatoire et effectivement ce n'est pas obligatoire. Vous l'avez dit tout à l'heure. Parce que l'autre fois vous avez dit c'est obligatoire. Non, ce n'est pas obligatoire. Par contre, le fait que le Maire a promis, donc une fois qu'il a promis, il doit donner. Alors là, je suis désolé, mais je ne suis jamais allé sur ce terrain-là et je n'irai jamais.

Je voulais juste répéter ce qu'est un plan pluriannuel. Je l'ai déjà dit la dernière fois, donc je vais me répéter, mais comme vous revenez sur le sujet je reviens dessus. Un plan pluriannuel n'est donc pas obligatoire et c'est un outil de travail. Quand vous voyez l'environnement dans lequel on évolue, un environnement d'une complexité qui change sans cesse, ce que je m'évertue à vous expliquer depuis des années, le message que j'essaie de véhiculer autour de cette table, est que la situation est hyper compliquée. Comment voulez-vous qu'à un moment donné, nous remettons un document qui, une fois que nous l'avons donné, n'est déjà plus d'actualité. Voilà la première chose. Et la 2ème chose, c'est qu'en fait dans le rapport présenté, il est marqué PPI 2026. Mais il ne faut pas s'attacher aux mots, il faut s'attacher à l'esprit. Et l'esprit c'est quoi ? C'est que nous avons un plan pluriannuel qui évolue régulièrement et en fait nous allons chercher dedans ce que nous avons prévu pour 2026 et cela devient notre budget 2026. Donc cette colonne PPI 2026, c'était pour dire qu'il y a des investissements 2026 inscrits dans le PPI 2025-2030. Il s'agit en fait de notre budget 2026.

Monsieur le Maire : « La réponse est-elle satisfaisante ? Peut-être reviendrez-vous sur ce plan pluriannuel lors du prochain conseil. Vous aviez promis que vous alliez arrêter d'en parler et vous continuez. Donc vous voyez, les promesses ne tiennent qu'à ceux qui les l'acceptent. Allez, continuons sur cette note d'humour ».

Monsieur Charles SCHNEBELEN : « Merci Monsieur le Maire. Tout d'abord, je souhaitais remercier Gilles pour ses années d'engagement. C'est vrai, que je lui ai dit en privé, je le dis aussi en public, quant à un moment les choses ne vont pas, il faut le dire, mais quand elles vont, il faut le dire aussi. Je pense que nous regretterons au moins son aspect pédagogique je pense, sur une matière qui est parfois acariâtre, mais qui aide parfois à la compréhension du sujet. Celà étant dit, sur le budget, je serais bref. Il y a des points récurrents, nous en parlons tous les ans. Les dépenses augmentent plus vite que les recettes. Cela pose des problèmes à moyen terme. Néanmoins, sur le fond du sujet, il y a des élections municipales dans trois semaines. Je serais donc économe de votre temps. Je ne lancerais pas un débat sur un budget dont la durée de vie est inférieure potentiellement à un mois. Je ne pense pas que le débat électoral doive se tenir dans cette enceinte. Néanmoins, il y a certaines interventions que j'ai effectuées de manière récurrente et des demandes que je pense nécessaires, notamment au niveau d'une plus grande solidarité intercommunale. Vous avez parlé des commissions. Moi, je vous avais proposé à plusieurs reprises et au fil des années, un travail de fond sur le sujet, en bonne intelligence avec les élus, avec les services. Vous ne l'avez pas souhaité ? Je le regrette. Et c'est pour ces raisons que nous voterons contre, enfin, que je voterai contre ce budget.

Monsieur le Maire : « Quels que soient les éléments que nous aurions apportés, vous auriez de tout façon votée contre. Et si on s'intéresse vraiment aux affaires communales et au budget, c'est quand même quelque chose d'important un budget, on participe à la commission Finances ou on reste attentif lorsque l'on présente le rapport d'orientations budgétaires. Certains préfèrent aller manifester, qu'ils aillent manifester, c'est leur droit, bien entendu, plutôt que de débattre d'un rapport d'orientations budgétaires qui nous engage sur 2026. Voilà, je tenais quand même à le préciser. Nous allons passer au vote si vous le souhaitez ».

Monsieur SCHNEBELEN : « Simplement, Monsieur le Maire, je pense que le débat électoral ne doit pas se tenir dans cette enceinte. Il y en a un qui vous a été proposé. Si vous souhaitez en débattre, je vous invite à revoir votre position à ce sujet ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Vu la délibération n°4b du 26 octobre 2023 portant mise en place de la nomenclature M57,

Vu la délibération n° 3a du 31 janvier 2026 prenant acte du débat des orientations budgétaires 2026,

Vu la maquette budgétaire M57 du Budget Primitif 2026 de la Ville de Thann,

Vu le rapport budgétaire annexé à la présente délibération,

Considérant que le Budget Primitif 2026 sera voté par nature,

Considérant que la nomenclature M57 permet la mise en place de la fongibilité des crédits (hors dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et ce dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chacune des sections,

Cela étant exposé, il est proposé à l'assemblée d'adopter les termes de la délibération suivante,

Vu les éléments exposés par Monsieur Gilles THIEBAUT, à savoir la présentation du projet de budget 2026 pour le budget principal de la Ville de Thann,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 19 voix pour, Mmes DIET, CALLIGARO, M. Eugène SCHNEBELEN s'étant abstenus, MM. Charles SCHNEBELEN, CHOLAY, Mme MALLER ayant voté contre :

- adopte le projet de Budget Primitif 2026 qui s'équilibre en dépenses et en recettes à **14 881961 euros**, établit conformément à l'instruction budgétaire et comptable M57, et tel qu'il figure dans le rapport budgétaire annexé à la présente délibération,
- approuve le principe de la fongibilité des crédits (hors dépenses de personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections.

2b- Ouverture et affectation d'une Autorisation de Programme et Crédits de Paiement n° 26-01 – Restauration des vitraux de la Collégiale Saint-Thiébaud

Monsieur Gilles THIEBAUT, adjoint délégué à l'administration générale, aux finances, au budget et au personnel, expose aux membres du Conseil Municipal que le 9 décembre 2025, la Ville de Thann a validé le budget de l'opération en phase PRO/DCE, (incluant les travaux, la maîtrise d'œuvre, la coordination Sécurité et Protection de la Santé (CSPS), les frais de publication ainsi que les imprévus, aléas et révision de prix) et le lancement de la consultation des entreprises relative à la restauration des verrières du chœur de la Collégiale Saint-Thiébaud. L'opération est subdivisée en une tranche ferme et deux tranches conditionnelles.

Afin de ne pas faire supporter l'enveloppe globale prévue pour cette opération sur le Budget Primitif 2026, il est proposé au Conseil Municipal d'ouvrir une Autorisation de Programme.

En effet, une Autorisation de Programme (AP) est un montant global voté dont la réalisation s'étalera sur plusieurs années qui constitue la limite supérieure des dépenses pouvant être engagées pour le financement d'un programme pluriannuel.

Les Crédits de Paiement (CP) correspondent à ce que la collectivité décaisse (c'est-à-dire mandate ou dépense) année par année et constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être mandatées pendant l'année en cours.

Les Crédits de Paiement s'étaleront sur la durée de l'opération et pourront être révisés en fonction de l'exécution budgétaire.

Dans ces conditions, il est proposé au Conseil Municipal d'ouvrir une Autorisation de Programme intitulée « Restauration des vitraux de la Collégiale Saint-Thiébaud » portant le numéro 26-01, dont la répartition sur trois opérations correspondant aux tranches, sera la suivante :

- 26-01-001 : « Tranche ferme » pour 1 300 000 €,
- 26-01-002 : « Tranche conditionnelle 1 » pour 2 016 000 €,
- 26-01-003 : « Tranche conditionnelle 2 » pour 1 884 000 €.

Dans un premier temps, seuls les Crédits de Paiement de l'opération 26-01-001 « tranche ferme » seront affectés pour 1 300 000 €.

Les caractéristiques de l'AP/CP « Restauration des vitraux de la Collégiale Saint-Thiébaud » sont les suivantes :

Numéro	Libellé du programme	Autorisation de programme en €	Chapitre	Crédits de paiement en €				
				2026	2027	2028	2029	2030
26-01	Restauration des vitraux de la Collégiale Saint Thiébaud	5 200 000,00	23	500 000,00	1 500 000,00	870 000,00	1 266 000,00	1 064 000,00

Cela étant exposé, il est proposé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la délibération suivante,

Monsieur CHUDANT : « Concernant ce dossier, nous avons eu la remise des appels d'offres la semaine dernière que nous avons transmis à Monsieur Richard DUPLAT, notre maître d'œuvre sur cette opération. Il s'agit de bonnes surprises. Nous avons cinq propositions sur le lot principal qui concerne les vitraux, avec pour l'instant une fourchette de prix entre pour le moins disant 700 000 € TTC pour l'ensemble des différentes tranches et pour le plus disant, supérieur à 300 000 euros. Cela va nécessiter, au regard des écarts, une analyse fine qui permettra d'expliquer pourquoi nous avons de tels écarts. Mais en tout cas, le dossier est en cours. Ensuite, nous avons des propositions bien sûr, sur la partie habillage des vitraux, donc tout le travail, nous allons dire, sur la maçonnerie même si c'est de la pierre. Et enfin, nous avons un dernier lot qui porte sur les statues et les éléments de décoration, où là aussi nous avons des offres mais qui sont équilibrées et où les écarts entre prestataires sont faibles. Nous avons donc des réponses sur tous les lots par des entreprises spécialisées qui ont fourni des agréments, qui pour certaines sont intervenues à Notre-Dame de STRASBOURG, qui sont intervenues sur la Cathédrale de CHARTRES. Nous avons de très grosses références. Nous aurons un prochain temps de travail interne qui est fixé début mars en association avec le Conseil de Fabrique, bien sûr, la Fondation qui nous accompagne dans ce projet. Vous savez que Monsieur HEINRICH est très vigilant sur ce dossier. Il est vrai que ce budget présenté et l'AP/CP qui a été engagée sont très larges et devraient nous permettre en tout cas de travailler. Après, une fois cette étape de choix des entreprises réalisée, la durée de validité des offres, a été fixée à 180 jours pour nous laisser le temps d'avoir la confirmation de nos co-financeurs, la CEA, la Région et la DRAC principalement, de nous accompagner financièrement sur ce dossier à hauteur de ce qu'ils ont annoncé plusieurs fois en réunion. La DRAC faisait de gros arbitrages pour préparer son budget 2026, après qu'ils avaient obtenu la notification de l'État. Il faut préciser que l'année dernière, ils avaient 25 000 000 € de budget à allouer à l'entretien et la réhabilitation du patrimoine et que cette année, ils ont 17 000 000 €. Il s'agit donc d'une baisse forte de leurs dotations et forcément il y aura des répercussions.

La Ville de Thann est très bien accompagnée par la Fondation qui fait du lobbying auprès de tous ses partenaires. Dès que nous aurons réceptionné les notifications, une nouvelle Commission d'Appel d'Offres se réunira et nous pourrions engager les travaux. Vous vous souvenez que la première tranche est celle qui concerne la façade Nord de ces vitraux qui donne donc sur la fontaine Saint-Thiébaud. Nous aurons donc normalement une programmation en 3 tranches, une tranche par an. Nous allons être très vigilants sur la liste des offres, avec une carte à jouer effectivement sur cet appel d'offres au niveau des vitraux, parce qu'il est vrai que nous avons une offre qui est économiquement très attractive ».

Monsieur le Maire : « Merci Monsieur CHUDANT pour ces explications. Il est vrai que les montants seront affinés en fonction des appels d'offres et ne seront pas forcément ceux qui auront été délibérés aujourd'hui. Ces projets restent certainement les mieux subventionnés par la DRAC. Aujourd'hui, toutes les dotations sont en baisse, de même que les subventions sur certains autres projets. Nous ne connaissons pas la position, pour les années à venir, de nos financeurs institutionnels tels que la Région et le Département. Nous savons qu'ils rencontrent d'énormes difficultés, l'IFSI le démontre, et d'autres projets qui sont ponctionnés par la CEA pour équilibrer les budgets. La Ville également est obligée de faire des arbitrages et qui que ce soit qui viendra aux affaires communales connaîtra la réalité du terrain. Ils oublieront très vite les promesses et ils se caleront sur les réalités du terrain. Mais il faut le vivre au quotidien, c'est évident ».

Monsieur CHOLAY : « Monsieur THIEBAUT a dit tout à l'heure que le projet est subventionné à hauteur de 80%. Donc si j'ai bien compris le reste à charge pour la commune était de 20%. Et la Fondation est comprise dans les 80% ou pas ? ».

Monsieur CHUDANT : « Ce qui avait été convenu avec la Fondation, c'est que la Fondation porte son effort. Dans un monde parfait, le financement serait le suivant : 40% DRAC, 20% CEA, 20% Région. Nous serions donc déjà à 80%, avec 10% pour la Fondation et 10% pour la Ville. Voilà l'objectif de départ que nous avons négocié. Maintenant nous sommes dans l'attente des décisions à la suite de la réduction des enveloppes de la DRAC, avec pour l'instant une confirmation de la CEA en attente et comme l'a souligné Monsieur le Maire quant à la CEA qui doit trouver des solutions budgétaires et une situation identique pour la Région. Nous constatons la situation avec l'IFSI et nous allons peut-être vivre la même situation pour d'autres sujets. La Fondation est prête à éventuellement augmenter sa participation. Monsieur le Maire a fait un arbitrage avec Monsieur THIEBAUT afin de porter la participation de la Ville à 20% de la totalité, ce qui veut dire que les 80% restants seraient partagés entre 4 partenaires ».

Monsieur CHOLAY : « Si les partenaires ont monté leur budget sur 5 200 000 € et que finalement le montant est de 2 ou 3 000 000 €, cela ira dans le bon sens ».

Monsieur THIEBAUT : « C'est ce que nous disons depuis des semaines, des mois autour de cette table. Nous partons sur 5 200 000 € et cela va peut-être coûter moins cher, mais ce n'est pas pour cette raison que nous obtiendrons plus d'argent des financeurs demain. Nous en aurons très certainement moins. Je pense donc qu'il est judicieux d'opter sur 80 % et 20 % à la charge de la Fondation et de la commune. Je préfère partir sur cette base là et avoir une bonne surprise plutôt que l'inverse. Vous ne direz pas le contraire ? Voilà, c'est prudent et il vaut mieux travailler dans ce sens-là ».

Monsieur le Maire : « C'est un budget de prudence ».

Monsieur le Maire : « Je l'ai dit lors de la délibération précédente et j'insiste là-dessus, que nous ne démarrerons les travaux que si nous avons l'accord des subventions de nos financeurs institutionnels. Une commune a également d'autres projets à mener, donc nous n'allons pas mettre en péril les budgets d'une commune alors que d'autres engagements ne sont pas tenus ».

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L. 2311-3 et L. 2311-9,

Vu la délibération n°4b du 26 octobre 2023 portant approbation du Règlement Budgétaire et Financier,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu la délibération n° 4a du 9 décembre 2025 portant approbation du plan de financement et de la phase PRO/DCE pour la restauration des vitraux de la Collégiale Saint-Thiébaud,

Vu les éléments exposés par Monsieur Gilles THIEBAUT, adjoint délégué à l'administration générale, aux finances, au budget et au personnel, à savoir l'ouverture et l'affectation d'une Autorisation de Programme et Crédits de Paiement pour restaurer les vitraux de la Collégiale Saint-Thiébaud,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve la création d'une Autorisation de Programme n° 26-01 intitulée « Restauration des vitraux de la Collégiale Saint-Thiébaud » pour un montant de 5 200 000 euros sur le chapitre budgétaire 23,
- valide l'échéancier prévisionnel de Crédits de Paiements,
- affecte un montant de 1 300 000 euros à l'opération 26-01-001 « Tranche ferme »,
- autorise Monsieur le Maire à inscrire les Crédits de Paiement 2026 au Budget Primitif 2026 pour 500 000 euros.

2c- Attribution d'une subvention de fonctionnement à l'Amicale du Personnel de la Ville de Thann

Monsieur Gilles THIEBAUT, adjoint délégué à l'administration générale, aux finances, au budget et au personnel, rappelle au Conseil Municipal que l'Amicale du Personnel de la Ville de Thann a pour objet d'entretenir les liens entre les agents et de favoriser les activités culturelles, sportives et de loisirs du personnel.

Afin de lui permettre de mener à bien sa mission d'intérêt général, il est proposé que la Ville apporte son concours financier pour un montant de 22 500 euros.

Cela étant exposé, il est proposé à l'assemblée délibérante d'adopter les termes de la délibération suivante,

Monsieur le Maire : « J'ai eu l'occasion de participer avec ma collègue Samira HOMRANI à la dernière assemblée générale de cette amicale. C'est une amicale très dynamique avec une présidente et un comité vraiment très investi, comprenant une centaine de membres, des retraités et des actifs. Il s'agit d'un lieu de cohésion, de convivialité. L'amicale propose des projets vraiment intéressants et à des prix très attractifs, également des propositions de locations ou de séjours pour les congés d'été par le biais d'un organisme. Le personnel actif et retraité se retrouve pour des moments très agréables. Sans l'attribution de cette subvention, cette amicale ne pourrait pas fonctionner, c'est évident. Ce n'est pas avec la carte de membre que vous arrivez à faire fonctionner une association, quelle qu'elle soit d'ailleurs ».

Vu les éléments exposés par Monsieur Gilles THIEBAUT, à savoir l'attribution d'une subvention d'un montant de 22 500 euros à l'Amicale du Personnel,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve l'attribution et le versement d'une subvention d'un montant de 22 500 euros à l'Amicale du Personnel de la Ville de Thann.

Point n° 3

Affaires de personnel

3a- Mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur Gilles THIEBAUT, adjoint délégué à l'administration générale, aux finances, au budget et au personnel, expose aux membres du Conseil Municipal qu'il est nécessaire de disposer d'un tableau des effectifs le plus en adéquation avec la réalité des postes ce qui amène l'administration à mettre à jour régulièrement le tableau des effectifs afin de tenir compte notamment des mouvements et des évolutions nécessaires liés à l'activité des services. La mise à jour du tableau des effectifs est présentée en Comité Social Territorial conformément aux obligations statutaires de la fonction publique.

Le tableau annexé dresse les modifications rendues nécessaires :

- la création d'un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe,
- la création d'un poste d'ATSEM principal de 2^{ème} classe,
- la suppression d'un poste d'agent social.

Il ne s'agit pas d'une augmentation des effectifs. La création du poste rédacteur principal de 1^{ère} classe permet de recruter et effectuer une passation des missions sur le poste de secrétariat de l'Hôtel de Ville dont l'agent partira en retraite au 1^{er} septembre 2026. De ce fait il conviendra de supprimer un poste de rédacteur principal de 1^{ère} classe à compter du 1^{er} septembre 2026.

Le poste d'ATSEM est ouvert suite à la réussite du concours d'un agent précédemment agent social, poste qu'il convient de supprimer.

Cela étant exposé, il est proposé à l'assemblée d'adopter les termes de la délibération suivante,

Monsieur le Maire : « Je voulais souligner la satisfaction de notre mandat quant à l'intérêt que nous portons à notre personnel. Au début du mandat, j'ai dit aux partenaires sociaux « si vous rencontrez quelque problème que ce soit ou des questions à poser, ma porte est ouverte. Elle est ouverte au propre comme au figuré ». Je suis là tous les jours, la discussion et le débat sont permanents. Sachez que je n'ai pas eu de réunion syndicale pendant tout ce mandat. Je crois que cela n'est jamais arrivé. Nos instances de débat au Comité Social Territorial ont été des instances de débat à la satisfaction générale. Je crois que c'est à mettre à notre crédit. Cela dénote aussi de l'intérêt que nous portons à notre personnel qui évolue et qui travaille dans un cadre serein.

Nous avons également mis en place un agent de prévention. Cet agent de prévention réalise un travail absolument remarquable. Il est à l'écoute du personnel, que ce soit en termes ergonomique ou en d'autres termes. A noter également les journées de convivialité que nous avons instaurées. C'est également à mettre à notre crédit. Tout cela porte ses fruits aujourd'hui. C'est certainement une des plus grandes satisfactions. Vous connaissez mon appétence à la relation humaine. C'est exactement aujourd'hui la concrétisation de notre passage durant ces 6 ans. Voilà, je tenais à le dire parce que tout le monde a été mis à contribution. Je remercie naturellement mes collègues élus et les partenaires sociaux ainsi que le personnel de la Ville de THANN. Il faut noter que nous passons plus de temps sur notre lieu de travail qu'au sein de la famille. Cela montre aussi que le personnel s'y sent bien. Nous avons peu de départs et s'il y a des départs, ce sont pour des raisons liées à l'évolution d'un poste, des départs à la retraite... ».

Vu les éléments exposés par Monsieur Gilles THIEBAUT, à savoir la mise à jour du tableau des effectifs du personnel communal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :

- modifie en conséquence, le tableau des effectifs du personnel communal tel qu'annexé à la présente délibération,

- prévoit les crédits en conséquence au budget de la Ville.

3b- Approbation du projet d'ouverture d'un Espace France Services et signature de la convention de co-portage

Monsieur le Maire, Gilbert STOECKEL, rappelle aux membres du Conseil Municipal que l'État et la Ville de Thann se sont rapprochés afin d'organiser leur partenariat dans le cadre du fonctionnement de l'Espace France Services qui sera installé dans les locaux de la Sous-Préfecture de Thann-Guebwiller.

Une convention définissant les modalités de ce partenariat a été établie et est proposée en délibération au Conseil Municipal. Les modalités principales portent sur les aspects suivants :

Co-portage du dispositif :

On entend par co-portage, les situations dans lesquelles les deux parties s'entendent pour gérer conjointement un Espace France Services et mobilisent à cet effet respectivement leurs effectifs dont elles sont chacune employeur.

Gestion de l'Espace France Services :

Les parties organisent conjointement la gestion administrative et financière de l'Espace France Services sur le service socle France Services défini par la circulaire du Premier Ministre du 1^{er} juillet 2019 n° 6094/SG. À cette fin, elles s'informent réciproquement et préalablement dans la perspective de toute prise de décision.

Personnels :

Chaque partie est employeur du personnel qu'elle affectera, chacune en ce qui la concerne, à l'Espace France Services.

Pour la Ville de Thann :

Mise à disposition de personnels :

En contrepartie du versement par l'État de la somme de 6 000 € par année complète (sinon au prorata), la Ville de Thann s'engage à mettre à disposition un ou plusieurs personnels qui assureront au total 13 heures de présence effective par semaine.

Leur mission sera tournée vers l'accueil des usagers de l'Espace France Services et leur accompagnement dans les démarches administratives relevant du bouquet d'offres de services France services. Leur situation administrative reste gérée par la Ville de Thann. Leur rémunération restera versée par la Ville de Thann.

Recrutement supplémentaire de la Ville de Thann :

En contrepartie du versement d'une dotation équivalente à 80 % d'un salaire brut chargé à temps plein pour un agent contractuel se basant sur le 1^{er} échelon de la grille d'un agent catégorie C3, la Ville de Thann s'engage à recruter un agent qui travaillera exclusivement à l'espace France Services et assurera une vacation de 28 heures par semaine.

Pour la sous-préfecture :

La Sous-Préfecture de Thann-Guebwiller mobilise du personnel à hauteur de 13 heures par semaine. Lorsque les agents de la Ville de Thann seront en congés ou en arrêt maladie, les vacations seront alors assurées par les agents de la Sous-Préfecture.

Animation et suivi du dispositif :

Modalités de fonctionnement :

Un comité de pilotage réunissant les représentants de la Sous-Préfecture et de la Ville de Thann se réunit en cas de besoin pour fixer les modalités de fonctionnement de l'Espace France Services.

Locaux :

L'Espace France Services sera situé au rez-de-jardin de la Sous-Préfecture de Thann-Guebwiller, 3 avenue Poincaré à Thann. Les locaux et l'ensemble du mobilier sont mis à disposition à titre gratuit par la Sous-Préfecture.

Les frais de nettoyage, de gardiennage, d'entretien, d'eau, de gaz, d'électricité et de chauffage seront supportés par la Sous-Préfecture.

Les impôts et taxes de toute nature, relatifs aux locaux visés par la présente convention seront supportés par la Sous-Préfecture.

La Sous-Préfecture assure la charge des réparations locatives et d'entretien des locaux et doit les faire exécuter conformément aux règles de l'art dès qu'elles se révéleront nécessaires ou utiles.

La Sous-Préfecture prend à sa charge l'ensemble des assurances de l'Espace France Services.

Horaires :

L'Espace France Services sera ouvert au public 26h par semaine.

Durée de la convention :

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de sa signature et pourra être renouvelée par tacite reconduction annuellement.

Cela étant exposé, il est proposé à l'assemblée d'adopter les termes de la délibération suivante,

Monsieur Charles SCHNEBELEN : « Merci Monsieur le Maire. Je voterai évidemment pour cette délibération mais j'ai deux observations. La première observation, c'est pour rappeler que nous avons déjà eu cette discussion et ironie du sort, lors du dernier Conseil Municipal de la mandature précédente où à l'époque, nous n'avions pas souhaité la mise en place d'un espace ou d'une maison France Services. Pourquoi? ? Parce que nous craignons que ce soit un prélude au redécoupage futur de la carte électorale que vous venez d'évoquer. Donc nous espérons que ce n'est toujours pas dans cet esprit-là que l'ouverture d'un espace France Services est proposé par l'État. Le deuxième point concerne le financement dans la mesure où il s'agit d'un service qui ce qui ne sera pas seulement rendu aux habitants de THANN mais à l'ensemble du territoire. Est-ce qu'un portage, et c'est une proposition que j'effectue, un portage par la Communauté de Communes de Thann-Cernay ne serait pas plus opportun afin justement d'éviter que THANN, une fois de plus, supporte les charges de centralité. Nous sommes actuellement, plutôt dans une démarche inverse de répartir les charges de centralité plutôt que de les porter seul. Or, si nous commençons à les porter, le jour où nous transférerons à la Communauté de Communes, en vertu des règles en vigueur, nous transférerons également la ressource. C'est-à-dire que si nous commençons à attribuer aujourd'hui la ressource, c'est un engagement que nous prenons sur le long terme, sauf à avoir des attributions de compensation qui dérogent à la règle de droit et cela me paraît compliqué. Voilà la raison pour laquelle je propose que nous amendions ce point. Nous ne pouvons pas en délibérer seul. J'ai deux remarque/question. La première, je propose donc que nous déléguions le financement à la Communauté de Communes et la question est de savoir si ce point a été discuté avec la Communauté de Communes ? ».

Monsieur le Maire : « Merci pour vos propos. Ce que je peux vous dire c'est que dans un premier temps, ce qui m'importe, est que ce service puisse se concrétiser le plus rapidement possible. Et en ce qui concerne la Communauté des Communes, nous n'en n'avons pas parlé. Cela peut faire l'objet d'une réflexion future. Je ne suis pas contre du tout, mais dans l'immédiat, je préfère porter ce projet avec la Sous-Préfecture pour que cela avance le plus rapidement possible, plutôt que de le différer. Cela pourra éventuellement être un sujet de discussion lors de la prochaine mandature ».

Monsieur Charles SCHNEBELEN : « Oui, alors justement, c'est le point que j'essaie de souligner, c'est que si nous le votons maintenant, à partir du moment où nous transférons la compétence à la Communauté de Communes, comme nous occuperons déjà la compétence, nous transférerons également la charge. Donc cela veut dire que concernant la somme d'argent, disons 10 000 € ou 20 000 € voire plus, je n'en sais rien précisément, il y a déjà le delta entre le poste et la prise en charge par l'État pour le poste certain, sans compter le financement additionnel. Ce delta sera à charge de la Ville parce que le jour où nous transférerons à la Communauté de Communes, comme vous le savez, nous transférerons les 20 000 €. La seule part que la Communauté de Communes supportera ce sera l'évolution future de ce poste de dépense. Donc, si nous n'avons pas cette discussion aujourd'hui, en fait, nous nous engageons. Sur le fond, je n'ai aucun souci avec ce sujet, à la réserve faite que je ne souhaite pas que ce soit un prélude à un redécoupage de la carte préfectorale. Mais sur la forme, sommes-nous vraiment à 6 semaines près, le temps que la Communauté de Communes prenne une délibération dans les mêmes modalités et assume ce financement ?

Je pense que cela ne paraît pas « déconnant » dans la mesure où il s'agit vraiment d'un service que nous rendons à l'ensemble du territoire et pas juste à la Ville de THANN, à une époque où pour des phénomènes conjoncturels et structurels, la Ville supporte tous les ans une augmentation des dépenses plus dynamique que celle des recettes. Et je pense qu'il s'agit vraiment d'une opportunité à saisir. Encore une fois, si nous votons cette délibération nous nous lions les mains.

Monsieur le Maire : « Ce travail a été effectué maintenant depuis plusieurs mois avec la Sous-Préfecture. Je ne vais pas abandonner cette délibération pour le simple fait que nous pourrions avoir une réflexion ultérieurement. Ce qui m'importe, c'est que cela se mette en place le plus rapidement possible et l'objet d'une réflexion, pourra se faire ultérieurement. Quand vous dites qu'il y aura des transferts de fonds, sachez que l'État nous verse 20 000 € et que la Ville qui met allons-nous dire environ 10 000 €. Est-ce un montant prohibitif pour rendre service à nos habitants ? Et même si c'est pour les habitants du territoire, cela m'importe peu. L'essentiel est que ces services soient rendus sur notre commune. Vous me le reprocheriez si ce service était parti dans une commune voisine, par exemple, que je ne veux pas citer, et que vous aimez particulièrement. Merci à vous ».

Vu les éléments exposés par Monsieur le Maire, Gilbert STOECKEL, à savoir le projet d'ouverture d'un Espace France Services au sein des locaux de la Sous-Préfecture de Thann avec signature d'une convention de co-portage entre la Sous-Préfecture de Thann-Guebwiller et la Ville de Thann,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve le projet d'ouverture d'un Espace France Services au sein des locaux de la Sous-Préfecture de Thann Guebwiller,
- accepte les modalités relatives au fonctionnement de l'Espace France Services et notamment les modalités de mise à disposition de personnels par la Ville de Thann,
- autorise Monsieur le Maire à signer, pour le compte et au nom de la Ville, la convention relative au partenariat Ville de Thann/Sous-Préfecture de Thann Guebwiller qui définit les modalités de fonctionnement de l'Espace France Services,
- charge Monsieur le Maire de prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

3c- Maintien d'un poste de chargé de mission dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain »

Monsieur Gilles THIEBAUT, adjoint délégué à l'administration générale, aux finances, au budget et au personnel, rappelle à l'assemblée que la Ville de Thann a été retenue en 2020 pour intégrer le programme « Petites Villes de Demain » initié par le Gouvernement.

Ce programme vise à donner aux élus des communes de moins de 20 000 habitants, et leur intercommunalité, qui exercent des fonctions de centralité et présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser leurs projets de territoire pour conforter leur statut de villes dynamiques, où il fait bon vivre et respectueuses de l'environnement.

Au regard de la complexité du programme et du développement du projet sur la durée du mandat, le Conseil Municipal avait délibéré le 28 juin 2021 pour la création d'un poste de chargé de mission.

Dans le cadre de ce dispositif, ce poste est financé par différents partenaires du programme notamment l'ANCT/Banque des Territoires à hauteur de 75 %.

Par délibération du 29 septembre 2025, le Conseil Municipal avait acté le maintien d'un poste de chargé du dispositif « Petites Villes de Demain » qui devait s'achever au 31 mars 2026.

Le dispositif a finalement été prolongé jusqu'au 31 décembre 2026 avec le maintien des aides sur le poste de chef de projet.

Dans ce cadre, il apparaît nécessaire de maintenir ce poste jusqu'au 31 décembre 2026 pour finaliser le dispositif et disposer d'un agent sur la thématique.

Pour rappel, les principales missions du chargé de mission sont :

- étudier, prioriser, concrétiser les fiches actions du programme,
- analyser les besoins des services et faire le lien avec les projets du territoire afin de solliciter les financements adaptés (publics et privés) pour l'ensemble des thématiques concernées par le programme : habitat, commerce, numérique, culture, patrimoine, mobilité douce, transition écologique...,
- assurer une veille active et rechercher les subventions et financements adaptés pour les projets d'investissement et de fonctionnement portés par la Ville de Thann,
- rédiger des comptes-rendus et rapports,
- gérer le budget global du programme « Petites Villes de Demain » (dépenses et recettes), son articulation au plan prévisionnel d'investissement, aux budgets annuels, à l'exécution des marchés, aux demandes de subventions,
- développer et entretenir le réseau partenarial,
- monter les plans de financement et élaborer les dossiers avec les services opérationnels, en lien avec la direction générale et les élus et veiller à leur bonne constitution,
- coordonner et animer l'équipe-projet,
- concevoir et animer le dispositif de pilotage stratégique et opérationnel propre au projet et s'assurer, auprès des collectivités et des opérateurs, du respect des processus décisionnels courant à l'avancement du projet,
- identifier et alerter des difficultés rencontrées au bon niveau de décision et proposer des solutions pour y répondre (choix techniques, budgétaires ou réglementaires, dispositif d'information/de communication), préparer et organiser les arbitrages et la validation auprès des instances concernées,
- intégrer dans la dynamique du projet, les actions de communication et de concertation auprès des habitants et partenaires locaux, en lien avec le service communication et le cabinet,
- assurer le suivi et l'évaluation du projet de territoire et des opérations,
- contribuer à la mise en réseau nationale et locale (participer aux rencontres, échanges de bonnes pratiques...).

Cela étant exposé, il est proposé à l'assemblée d'adopter les termes de la délibération suivante,

Monsieur Charles SCHNEBELEN : « Monsieur le Maire, juste une question. Concernant le périmètre des missions, demeure-t-il inchangé ou s'agit-il de la même délibération que nous avons prise il y a quelques mois ou il y a également un changement des missions ?

Monsieur le Maire : « Non, il s'agit des mêmes missions. Il y a juste une prolongation ».

Vu les éléments exposés par Monsieur Gilles THIEBAUT, à savoir la prolongation d'un emploi non permanent en contrat de projet affecté sur le programme « Petites Villes de Demain » jusqu'au 31 décembre 2026 avec maintien en conséquence du poste de chargé de mission « Petites Villes de Demain » au tableau des effectifs du personnel,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :

- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à prolonger un emploi non permanent, en contrat de projet affecté sur le programme « Petites Villes de Demain » jusqu'au 31 décembre 2026,
- maintient en conséquence le poste de chargé de mission « Petites Villes de Demain » au tableau des effectifs du personnel,
- sollicite le soutien financier auprès des partenaires du programme « Petites Villes de Demain »,
- autorise Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches en ce sens et à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération,
- inscrit au budget les crédits correspondants.

Point n° 4

Affaires techniques et d'urbanisme

4a- Approbation de la vente du bien « La Maison du Potier » par la Ville de Thann

Point retiré de l'ordre du jour en début de séance.

La délibération n° 4a concernant la « Maison du Potier », je l'ai dit dans mon préambule, a été retirée pour les raisons évoquées, puisque jeudi soir, nous avons encore eu une demande du notaire pour inscrire des clauses suspensives supplémentaires. Il était donc de mon devoir de retirer cette délibération qui n'était pas complète qui fera l'objet d'un point lors d'un prochain Conseil Municipal ».

Point n° 5

Affaires sports, loisirs et vie associative

5a- Attribution d'une subvention exceptionnelle d'investissement à l'US Thann Athlétisme

Monsieur Alain GOEPFERT, adjoint délégué aux sports et loisirs, à l'état civil, aux élections, au cimetière, à la sécurité dans les établissements recevant du public expose au Conseil Municipal que l'association de l'US Thann Athlétisme a souhaité acquérir des bâches de recouvrement permettant de maintenir propre et de protéger des intempéries les trois fosses de sable du Stade Municipal Henri Lang.

Pour financer cet achat qui bénéficiera à l'ensemble des usagers scolaires et associatifs, l'association a sollicité la Ville de Thann pour une aide financière exceptionnelle afin d'acquérir ces équipements.

Par conséquent, il est proposé d'attribuer une subvention d'un montant de 2 000 € à l'US Thann Athlétisme pour la soutenir dans les frais engagés.

Cela étant exposé, il est proposé à l'assemblée d'adopter les termes de la délibération suivante,

Vu les éléments exposés par Monsieur Alain GOEPFERT, à savoir le versement d'une subvention exceptionnelle d'investissement de 2 000 € permettant de couvrir une partie des dépenses liées à l'achat de trois bâches de recouvrement,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'investissement d'un montant de 2 000 € à l'US Thann Athlétisme, pour l'achat de trois bâches de recouvrement,
- autorise le Monsieur Maire ou son représentant à procéder au mandatement.

5b- Attribution d'une subvention exceptionnelle d'investissement au Club Mouche – Vallée de la Thur

Monsieur Alain GOEPFERT, adjoint délégué aux sports et loisirs, à l'état civil, aux élections, au cimetière, à la sécurité dans les établissements recevant du public expose au Conseil Municipal que l'association du Club Mouche Vallée de la Thur assure la gestion, depuis 2019, de l'étang de pêche du domaine des 3 chênes, situé à Leimbach et propriété de la Ville de Thann.

Pour assurer l'entretien de ce vaste site dans les meilleures dispositions, l'association a sollicité la Ville de Thann pour une aide financière exceptionnelle afin d'acquérir une tondeuse autoportée, de gamme professionnelle.

Il est proposé d'attribuer une subvention exceptionnelle d'investissement d'un montant de 4 000 € au Club Mouche Vallée de la Thur pour la soutenir dans l'achat d'une tondeuse autoportée.

Cela étant exposé, il est proposé à l'assemblée d'adopter les termes de la délibération suivante,

Monsieur le Maire : « Une précision quant à cette demande formulée par l'association pour les aider à acquérir une tondeuse. Nous avons répondu favorablement parce que depuis que cette association s'occupe de ce site, à bras le corps, ce site a été complètement rénové, transformé. Il y a quelques années, c'était une forêt vierge. Aujourd'hui, c'est un site remarquable avec un étang de qualité, un chemin de promenade entretenu régulièrement par l'association. N'oubliez pas que ce site est propriété de la Ville et si l'association ne donnait pas autant d'importance à sa préservation, ce sont les ouvriers communaux qui devraient intervenir. Et donc, pour toutes ces raisons que je viens d'évoquer, je suis favorable à ce que l'association Club Mouche - Vallée de la Thur puisse bénéficier de cette subvention exceptionnelle. Je vous invite d'ailleurs, si vous avez l'occasion, d'y faire une petite promenade. Vous serez accueillis les bras ouverts par les membres de l'association. Cela vous permettra de voir le travail remarquable qui a été effectué depuis toutes ces années, à la satisfaction également des riverains.

Monsieur GOEPFERT : « C'est exactement ce que je voulais dire. Effectivement, cette association réalise un très bon travail. Je ne sais pas si vous avez connu le site avant que cette association le prenne en main. C'était plutôt la jungle et le club house était lamentablement entretenu voire très mal entretenu. La tondeuse coûte 4 980 €. Comme l'a dit Monsieur le Maire, vous serez les bienvenus à aller boire un petit apéro chez eux, le samedi ou le dimanche matin ».

Vu les éléments exposés par Monsieur Alain GOEPFERT, à savoir le versement d'une subvention exceptionnelle permettant de couvrir une partie de la dépense liée à d'une tondeuse autoportée,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve l'attribution d'une subvention exceptionnelle d'investissement d'un montant de 4 000 € au Club Mouche Vallée de la Thur, pour couvrir une partie de la dépense liée à l'achat d'une tondeuse autoportée,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au mandatement.

5c- Attribution d'une subvention à l'Amicale Cycliste Thann dans le cadre de la co-organisation de l'édition 2026 de la cyclo sportive GFNY Thann/Grand Ballon

Monsieur Alain GOEPFERT, adjoint délégué aux sports et loisirs, à l'état civil, aux élections, au cimetière, à la sécurité dans les établissements recevant du public, expose aux membres du Conseil Municipal que le Budget Primitif 2026 prévoit une enveloppe financière pour le versement de diverses subventions destinées aux associations sportives et de loisirs.

Dans le cadre de la 5^{ème} édition de la cyclo sportive GFNY, qui aura lieu le week-end du 11 et 12 juillet 2026, l'association de l'Amicale Cycliste Thann assurera la co-organisation et sera un partenaire privilégié de cette manifestation d'envergure internationale.

Pour soutenir cette association dans la co-organisation de cet événement, il propose de lui attribuer une subvention de 4 000 €.

Cela étant exposé, il est proposé à l'assemblée d'adopter les termes de la délibération suivante.

Vu les éléments exposés par Monsieur Alain GOEPFERT, à savoir le versement d'une subvention de 4 000 € permettant de soutenir activement l'association de l'Amicale Cycliste Thann dans le cadre de la co-organisation de cette manifestation,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve l'attribution d'une subvention d'un montant de 4 000 € au club de l'Amicale Cycliste Thann,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au mandatement.

Point n° 6

Affaires culturelles, culturelles et devoir de mémoire

6a- Attribution de la subvention de fonctionnement 2026 à l'association de gestion du Cercle Saint-Thiébaud

Madame Marie BAUMIER-GURAK, adjointe déléguée à la culture, au rayonnement et à l'animation de la Ville, au tourisme, aux jumelages, à la communication et au commerce,

présente au Conseil Municipal la demande d'aide financière adressée à la Ville de Thann par l'association de gestion du Cercle Saint-Thiébaud pour son fonctionnement 2026.

A l'instar des années précédentes, l'attribution des subventions est établie au regard de différents critères tels que les animations proposées à Thann, le nombre de membres, le nombre de jeunes, etc.

Lors du premier semestre de l'année, les associations culturelles sont destinataires d'un dossier de demande de subvention qui permet l'évaluation d'une dotation financière.

Les charges financières de l'association de gestion du Cercle Saint-Thiébaud sont importantes en début d'année civile. Aussi, afin de garantir un équilibre financier, l'association sollicite le versement d'une subvention de fonctionnement en amont de la campagne de subvention habituelle.

Madame Marie BAUMIER-GURAK propose l'attribution d'une subvention de fonctionnement 2026 d'un montant de 21 500 €.

Cela étant exposé, il est proposé à l'assemblée d'adopter les termes de la délibération suivante,

Monsieur le Maire : « Naturellement, les bâtiments du Cercle Saint-Thiébaud sont la propriété de la Ville de THANN. Le Cercle Saint-Thiébaud est géré par une association. En cours d'année, il y a eu un changement de présidence. Je salue le travail du président sortant. Je n'oublie jamais mes prédécesseurs, je le dis régulièrement, qui prennent toujours des décisions à un instant « T », décisions qui peuvent être remises en cause par la suite. Mais ces décisions sont souvent prises dans un contexte, dans une période donnée. Je voudrais saluer naturellement la nouvelle présidente qui fait un travail remarquable, qui s'investit fortement et qui a pris connaissance aussi de l'ampleur de la tâche. Ce n'est pas une tâche facile. Il y a de l'hébergement à assurer. Il y a la relation avec le personnel, avec les associations qui fréquentent ces lieux. Il y a également le périscolaire en partenariat avec le Centre Socioculturel. Toutes ces missions font qu'il s'agit d'une association de gestion très importante au sein de notre collectivité. Comme tu l'as précisé, Marie, nous avons reçu la présidente qui nous a fait part de l'ampleur de la tâche qu'elle a découvert en prenant ses fonctions. Ce n'est pas une tâche facile, mais nous allons la soutenir. Cette subvention de fonctionnement que nous allons attribuer va permettre de faire face à certaines difficultés financières ».

Vu les éléments exposés par Madame Marie BAUMIER-GURAK, à savoir la demande d'attribution d'une subvention de fonctionnement de 21 500 € à l'association de gestion du Cercle Saint-Thiébaud,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :

- attribue la subvention de fonctionnement 2026 d'un montant de 21 500 € à l'association de gestion du Cercle Saint-Thiébaud,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à procéder au mandatement.

Point n° 7

Affaires commerce, Petites Villes de Demain et OPAH-RU

7a- Approbation du projet de convention de partenariat « Label Commerçant d'Alsace 2026 » avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole (CCI AE)

Madame BAUMIER-GURAK : « En préambule, je voulais juste dire que la Municipalité, a été pendant ce mandat, vraiment aux côtés des commerçants. L'aide aux commerces a été un marqueur fort de cette mandature, cela n'en déplaît à certains. C'est un domaine difficile, il faut s'y atteler tous les jours. Il faut être présent. Il faut travailler avec eux et ce n'est pas forcément toujours chose aisée. Alors, il y a eu plusieurs actions qui ont été menées, notamment celle que nous allons vous présenter maintenant, à savoir un projet de convention de partenariat pour mettre en place le label « Commerçants d'Alsace 2026 » en partenariat avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole ».

Madame Marie BAUMIER-GURAK, adjointe déléguée à la culture, au rayonnement et à l'animation de la Ville, au tourisme, aux jumelages, à la communication et au soutien au développement du commerce et du centre-ville, expose aux membres du Conseil Municipal que la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole (CCI AE) propose aux commerçants de souscrire à une démarche d'amélioration de l'accueil adaptée au commerce de proximité, dénommée « Label Commerçant d'Alsace 2026 », visant à inscrire durablement celui-ci dans une dynamique de progrès, en assurant une qualité optimale d'accueil et de service à la clientèle.

Dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain », la Ville de Thann a élaboré son projet de territoire via une convention cadre pluriannuelle, qui prend la forme d'une convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT). La démarche proposée par la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole fait partie des actions de l'Opération de Revitalisation du Territoire qui vise à valoriser les entreprises locales. Cette démarche contribue à la promotion et à la préservation du commerce de proximité de centre-ville.

Pour promouvoir la démarche qualité auprès des professionnels et des consommateurs, la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole s'appuie sur ses partenaires privilégiés que sont les associations de commerçants et les collectivités locales.

Dans le cadre des actions d'aide au commerce local, la Ville de Thann souhaite soutenir les acteurs économiques qui s'engagent dans l'accréditation du « Label Commerçant d'Alsace 2026 ». Il est proposé de participer au coût de cette action en versant une participation forfaitaire de 499 € HT, soit 100 € TTC par point de vente audité, dans la limite de 6 entreprises situées sur le ban communal.

Dans le cadre de la labellisation « Commerçant d'Alsace 2026 », l'objectif est de tester en conditions réelles la qualité de l'accueil de l'entreprise afin de lui permettre de mobiliser ses équipes autour d'axes d'amélioration. Un audit est réalisé par un cabinet indépendant avec visite et appels mystères afin d'élaborer un plan d'action et de décrocher un trophée « Commerçant d'Alsace 2026 » certifiant l'engagement de l'entreprise dans une démarche qualité. Le diagnostic et l'audit donnent lieu à un rapport d'expert proposant des pistes d'amélioration concrètes.

La démarche est valorisée avec la remise d'un trophée dans le cadre d'une cérémonie officielle, d'une vitrophanie à apposer sur la vitrine, du label dématérialisé à décliner sur les supports de communication web ainsi que d'une mise en avant de l'entreprise grâce à la communication liée à l'opération.

Cela étant exposé, il est proposé à l'assemblée d'adopter les termes de la délibération suivante,

Monsieur le Maire : « Merci Marie. Effectivement, c'est également à mettre à notre crédit que durant cette mandature, nous avons œuvré, tu as œuvré énormément dans le cadre de ta délégation auprès des commerçants. D'ailleurs, Monsieur le Président des commerçants a reconnu l'effort qui a été fait, les actions qui ont été menées durant tout ce mandat en partenariat entre la Ville et l'association des commerçants. Nous ne pouvons qu'inciter les commerçants à adhérer à cette association. C'est notre partenaire, c'est notre instance de discussion. Nous ne pouvons pas discuter avec tous les commerçants. Il y a une instance qui représente les commerçants et c'est grâce à cette instance et à ce partenariat fort, établi, et mené avec la Ville que nous arriverons effectivement à dynamiser ou à développer encore notre commerce. Ce commerce local, je crois que la Ville de Thann y a apporté une forte contribution, si ce n'est que par l'implantation du marché hebdomadaire au centre-ville. Cela est reconnu par les commerçants eux-mêmes.

Il y a quelques années, il y avait cette opposition entre les commerçants non sédentaires et les commerçants sédentaires. Ce débat est dépassé aujourd'hui et les commerçants sédentaires et non sédentaires travaillent main dans la main. Et le samedi matin, vous avez ce dynamisme au cœur de la Ville. Vous pouvez le constater vous-même si vous êtes objectif. Et comme le je disais, les commerçants le reconnaissent, leur chiffre d'affaires a augmenté. Auparavant, il y avait des gens qui n'allaient qu'au marché et ne fréquentaient pas le centre-ville. Et grâce à la mise en place de ce projet en cœur de Ville, les deux types de commerces bénéficient de l'affluence ; ceux qui vont au marché vont forcément arpenter le commerce local et réciproquement. Et n'oubliez pas que la presse nous a fait l'honneur de nommer notre marché « Meilleur marché d'Alsace ». Merci pour tout ce qui a été fait pour le commerce local ».

Vu les éléments exposés par Madame Marie BAUMIER-GURAK, à savoir l'approbation du projet de convention de partenariat « Label Commerçant d'Alsace 2026 » avec la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole, permettant à la Ville de Thann, dans le cadre des actions d'aide au commerce local, de soutenir les acteurs économiques qui s'engagent dans cette accréditation, en versant une participation forfaitaire de 499 € HT, soit 100 € TTC par point de vente audité, dans la limite de 6 entreprises situées sur le ban communal,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve le projet de convention de partenariat « Label Commerçant d'Alsace 2026 » entre la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole et la Ville de THANN, annexé à la présente délibération,
- verse une participation forfaitaire de 499 € HT, soit 100 € TTC par point de vente audité, dans la limite de 6 entreprises situées sur le ban communal,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat « Label Commerçant d'Alsace 2026 », les éventuels avenants ainsi que toutes les pièces administratives ou financières y afférents.

7b- Approbation du projet de convention de partenariat « Agir et réussir pour l'Artisanat » avec la Chambre de Métiers d'Alsace (CMA)

Madame Marie BAUMIER-GURAK, adjointe déléguée à la culture, au rayonnement et à l'animation de la Ville, au tourisme, aux jumelages, à la communication et au soutien au développement du commerce et du centre-ville, expose aux membres du Conseil Municipal que la Chambre de Métiers d'Alsace (CMA) propose aux artisans une démarche d'accompagnement qui a pour but de valoriser les savoir-faire artisanaux, de cultiver les talents alsaciens ainsi que de permettre aux dirigeants d'entreprises d'être approuvés et reconnus en tant qu'artisans alsaciens, dénommée « Artisan d'Alsace ».

Dans le cadre du programme « Petites Villes de Demain », la Ville de Thann a élaboré son projet de territoire via une convention-cadre pluriannuelle, qui prend la forme d'une convention d'Opération de Revitalisation de Territoire (ORT). La démarche proposée par la Chambre de Métiers d'Alsace fait partie des actions de l'Opération de Revitalisation de Territoire qui vise à valoriser les entreprises locales. Cette démarche contribue à la promotion et à la valorisation du savoir-faire des artisans locaux.

Pour promouvoir la démarche d'accompagnement et de promotion auprès des professionnels et des consommateurs, la Chambre de Métiers d'Alsace s'appuie sur ses partenaires privilégiés que sont les collectivités locales.

Dans le cadre des actions d'aide au commerce local, la Ville de Thann a soutenu en 2025 les commerçants participant au label « Commerçant d'Alsace 2025 » et souhaite soutenir en 2026 cinq artisans thannois qui s'engagent dans l'accréditation de la marque « Artisan d'Alsace ». Il est proposé de participer au coût de cette action en versant une participation forfaitaire de 1 300 € HT, soit 1 560 € TTC pour 5 entreprises accompagnées.

Dans la cadre de la labellisation « Artisan d'Alsace », il est prévu de créer un comité technique, composé d'agents et d'élus de la Ville de Thann, qui priorisera les entreprises à cibler et assurera le suivi de l'accompagnement annuel réalisé par la Chambre de Métiers d'Alsace. Le processus d'accréditation comprend plusieurs étapes, notamment un entretien individuel au sein de l'entreprise et un dossier de candidature soumis au comité d'accréditation qui statue sur l'éligibilité de l'entreprise à la marque « Artisan d'Alsace ».

Lors de leur accréditation, les artisans bénéficient d'un kit de communication, d'un référencement sur la carte de géolocalisation et d'un relais de communication dans la presse locale. Ils ont accès à des ateliers numériques et les conseillers de la Chambre de Métiers d'Alsace proposent un accompagnement thématique en fonction des besoins identifiés. Les artisans accrédités seront invités aux soirées d'entreprises de réseautage.

Cela étant exposé, il est proposé à l'assemblée d'adopter les termes de la délibération suivante,

Monsieur le Maire : « Merci Marie. Il s'agit du même principe que pour la Chambre de Commerce et d'Industrie Alsace Eurométropole. Je ne vais pas revenir sur ce que tu viens de dire, mais il est vrai que nous avons la chance d'avoir des artisans de qualité au sein de notre Ville. Pour aboutir à ces résultats nous avons participé à des dizaines de réunions. Cela se passe naturellement dans l'ombre, ce n'est pas médiatisé. Mais tout ce travail porte ses fruits et portera ses fruits à l'avenir ».

Monsieur STAEDLIN : « Merci Monsieur le Maire. Je voulais apporter une précision, à savoir que lors du dernier comité de pilotage de l'opération « Petites Villes de Demain » et notamment sur le volet portant sur le commerce, je crois me souvenir qu'un montant de près de 125 000 € a été consacré en 2025, pour soutenir le commerce local à travers différentes opérations. Alors ici, nous avons l'impression qu'il s'agit de petites opérations, mais c'est le cumul de ces petites opérations qui va, nous l'espérons, porter ses fruits et consolider notre commerce local. Il s'agit d'un engagement quand même très conséquent pour la Ville. Merci pour toute l'action entreprise dans ce cadre-là ».

Monsieur le Maire : « Merci Guy pour ces précisions. Comme je le disais, nous travaillons dans l'ombre. Effectivement, ce n'est pas toujours très médiatique, mais les commerçants voient que cela va porter ses fruits. D'ailleurs, ceux qui font partie de l'association et qui viennent régulièrement à nos réunions, nous le disent. Nous serons toujours là pour les commerçants, quel que soit les personnes qui auront en charge ce domaine de compétence. C'est une évidence. Une Ville comme la nôtre, sans commerce, cela n'est pas possible. Et comme l'a dit Marie, faites vos courses à THANN, faites vos courses à THANN. Et à ce moment-là, le commerce s'en portera d'autant mieux. Mais nous ne sommes pas maître de cette situation ».

Vu les éléments exposés par Madame Marie BAUMIER-GURAK, à savoir l'approbation du projet de convention de partenariat « Agir et réussir pour l'artisanat » avec la Chambre de Métiers d'Alsace, permettant à la Ville de Thann, dans le cadre des actions d'aide au commerce local, de soutenir cinq artisans thannois qui s'engagent dans l'accréditation de la marque « Artisan d'Alsace », en versant une participation forfaitaire de 1 300 € HT, soit 1 560 € TTC pour de 5 entreprises accompagnées,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve le projet de convention de partenariat « Agir et réussir pour l'artisanat » entre la Chambre de Métiers d'Alsace et la Ville de THANN, annexé à la présente délibération,
- verse une participation forfaitaire de 1 300 € HT, soit 1 560 € TTC pour 5 artisans accompagnés,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat « Agir et réussir pour l'artisanat », les éventuels avenants ainsi que toutes les pièces administratives ou financières y afférents.

7c- Approbation de la convention de mise à disposition d'une licence IV entre la CCTC et la Ville de Thann au bénéfice du Relais Culturel et signature de la convention

Madame Marie BAUMIER-GURAK, adjointe déléguée à la culture, au rayonnement et à l'animation de la Ville, au tourisme, aux jumelages, à la communication et au soutien au développement du commerce et du centre-ville, expose aux membres du Conseil Municipal que la Communauté des Communes de Thann-Cernay représentée par son Président Monsieur François HORNY a fait la demande à la Ville de Thann d'une mise à disposition de la licence IV appartenant à la Ville de Thann au profit du Relais Culturel Intercommunal situé 51 rue Kléber à Thann, représenté par sa Directrice, Madame Priscilla JACQUOT.

La licence IV appartient à la Ville de Thann et a été délivrée le 9 novembre 1928 pour la Salle des Fêtes de la Halle aux Blés. Elle a été transférée rue Kléber en date du 5 février 1948 à la demande du Maire de la Ville de Thann, en raison de la destruction par faits de guerre de la Salle des Fêtes de la Halle aux Blés.

Dernièrement, Monsieur Luc WENDLING, directeur technique du Relais Culturel, agent de la Communauté des Communes de Thann-Cernay avait obtenu l'autorisation d'exploiter ladite licence en date du 20 octobre 2020. Monsieur Luc WENDLING n'étant plus employé par la Communauté des Communes de Thann-Cernay depuis le 19 septembre 2022, l'autorisation d'exploiter devient caduque. Au bout de 5 années de non-exploitation, une licence est réputée perdue.

Ainsi, afin de maintenir en état d'exploitation la licence IV appartenant à la Ville de Thann et enregistrée au 51 rue Kléber, il est nécessaire que cette dernière soit exploitée.

Il est ainsi proposé de mettre à disposition la licence IV, via une convention, au bénéfice de la Communauté des Communes de Thann-Cernay dans le cadre de la gestion du Relais Culturel.

La convention prévoit les différentes modalités de mise à disposition :

- une année, reconductible 3 fois,
- la gratuité,
- les modalités de résiliation.

Madame Priscilla JACQUOT a suivi la formation au permis d'exploiter le 12 décembre 2025 qui est valide durant 10 années.

Cela étant exposé, il est proposé à l'assemblée d'adopter les termes de la délibération suivante,

Monsieur le Maire : « Merci Marie. Il est effectivement très important que nous conservions cette licence 4 qui pourra servir peut-être en d'autres lieux. Cette convention a le mérite de fixer les règles en la matière ».

Madame BAUMIER-GURAK : « Il faut savoir qu'une licence 4 coûte très cher, qu'il faut passer par les services de la Préfecture et qu'il y a un nombre déterminé pour la Ville. Cela est très réglementé ».

Monsieur Charles SCHNEBELEN : « Pourquoi une durée d'une année reconductible trois fois ? ».

Madame BAUMIER-GURAK : « Par souci de prudence. Nous n'allons pas donner notre licence comme cela. Nous ne mettons absolument pas en doute les capacités d'exploitation de l'intercommunalité, mais néanmoins, c'est un bijou de famille. Il faut faire attention à ce que nous mettons dans la convention ».

Monsieur Charles SCHNEBELEN : « Question sous-jacente : n'y-a-t-il pas d'anticipation du mode de gestion du Relais Culturel à l'avenir ? ».

Monsieur le Maire : « Nous n'avons pas cette suspicion-là ».

Madame BAUMIER-GURAK : « Nous n'avons pas la capacité de réfléchir aussi loin ».

Monsieur VETTER : « J'aimerais juste rajouter une chose, nous avons parlé de diminution de subventions au niveau de la culture. Cela est inquiétant pour le Relais Culturel, notamment parce que cela représente une réduction des aides pour le spectacle vivant. Or, actuellement, le spectacle vivant constitue l'essentiel du programme proposé au Relais culturel. Et là, nous pouvons nous poser des questions, Charles ».

Monsieur Charles SCHNEBELEN : « Je suis très à l'aise avec ce sujet parce qu'il s'agit d'un sujet que j'ai quand même souligné plusieurs fois durant ce mandat. J'en ai parlé notamment au moment du problème concernant le cinéma. Je réponds quand même puisque c'est une mise en cause sur un sujet où dès le début j'ai alerté. On me disait que ce n'était pas grave si nous n'avions plus les recettes du cinéma. Or justement, lorsque nous sommes sur de la mono activité, le business model est plus exposé. Ensuite sur le reste, j'ai évoqué plusieurs fois, que ce soit ici ou en séance du Conseil Communautaire, mes inquiétudes sur le fait que le Relais Culturel coûtait plus cher aujourd'hui, qu'il a été transféré à la Communauté de Communes, alors que pendant longtemps on nous disait que cela coûterait moins cher, que le Relais Culturel serait mieux géré et que les activités qui y sont fournies seront plus réduites qu'auparavant. Du coup, je suis assez à l'aise sur ce sujet, même si, Charles, et comme je l'ai dit à de nombreuses reprises durant ce mandat, je partage totalement ton constat qui est inquiétant par rapport à l'avenir du Relais Culturel ».

Madame CALLIGARO : « J'ai juste une petite question. Je sais qu'une licence IV doit être nominative, qu'il faut que ce soit une personne physique. Y-a-t-il quelque chose de prévu si la personne en charge de la gestion de la culture au niveau de la Communauté de Communes venait à changer ? Comment cela se passera-t-il dans ce cas précis ? ».

Monsieur le Maire : « Nous reviendrons sur cette convention et nous la modifierions en conséquence ».

Monsieur CHUDANT : « Il faudra que l'intercommunalité refasse passer le permis d'exploiter à la personne qui remplacerait Madame JACQUOT afin que nous puissions solliciter le Préfet pour qu'il délivre un arrêté d'autorisation d'exploiter en fléchant la nouvelle personne. Juste une précision, le Relais Culturel bénéficiait déjà de cette exploitation de licence 4. Ce n'est pas nouveau. Le petit sujet administratif, est que nous avons sollicité le Préfet pour qu'il prenne l'arrêté au bénéfice de Madame JACQUOT. Le Préfet nous a dit qu'il n'y avait aucun souci, que cela s'inscrivait dans ce qui se faisait déjà. Or, il n'a pas trouvé trace d'une convention signée entre la Ville de Thann et l'intercommunalité précisant que nous mettons bien la licence IV à disposition du Relais Culturel. Le Préfet nous a demandé de régulariser la situation. Il y avait donc une habitude de fait qui ne s'appuyait pas sur une convention de mise à disposition de la licence IV ».

Monsieur le Maire : « Il est vrai que cette convention aurait dû être établie maintenant depuis des années ».

Madame BAUMIER-GURAK : « En fait, le Relais Culturel a changé de structure juridique en 2017. Il s'agissait avant 2017 d'une association de gestion et la licence IV était confiée au président. Lorsqu'elle cette entité juridique a été transformée en EPIC, elle a été confiée d'une façon générale au Relais Culturel. C'est Monsieur WENDLING qui assurait le rôle de régisseur qui exploitait la licence IV, mais cette notion n'était écrite nulle part ».

Vu les éléments exposés par Madame Marie BAUMIER-GURAK, à savoir :

- la mise à disposition de la licence IV, détenue par la Ville de Thann, à la Communauté de Communes de Thann-Cernay au bénéfice du Relais Culturel Intercommunal Pierre Schiélé,
- l'autorisation d'exploiter, délivrée à Madame Priscilla JACQUOT, directrice du Relais Culturel Intercommunal,
- le caractère gracieux de cette mise à disposition pour une durée d'une année, reconductible trois fois,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des présents et représentés :

- approuve le projet de convention portant sur la mise à disposition de la licence IV, détenue par la Ville de Thann, à la Communauté de Communes de Thann-Cernay,
- acte que cette mise à disposition de la licence IV bénéficie au Relais Culturel Intercommunal Pierre Schiélé dans le cadre des manifestations culturelles proposées par ce dernier,

- acte que l'exploitation de la licence IV est confiée à Madame Priscilla JACQUOT, directrice du Relais Culturel Intercommunal et titulaire du permis d'exploiter en date du 12 décembre 2025,
- autorise Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention de mise à disposition de la licence IV, les éventuels avenants ainsi que toutes les pièces administratives ou financières y afférents.

Point n° 8

Affaires forestières, environnementales et démocratie participative

8a- Approbation d'un plan de gestion différenciée des espaces communaux ouverts au public et sollicitation de subventions

Madame Sylvie KEMPF, adjointe déléguée à l'environnement, à la nature et au développement durable et à la démocratie participative, expose aux membres du Conseil Municipal le projet d'élaboration et de mise œuvre d'un plan de gestion différenciée des espaces ouverts aux publics ainsi que l'acquisition de végétaux et matériel de désherbage.

Le plan de gestion différenciée permet aux collectivités d'adapter les aménagements paysagers et de développer des pratiques de désherbage alternatif. Il recense les espaces végétalisés du territoire et qualifie le niveau d'entretien requis pour chacun en fonction notamment de leur localisation, de leur fréquentation et de leur utilisation. Ce niveau d'entretien correspond à une gestion plus ou moins intensive ou naturelle qui permet de répartir les efforts et les méthodes d'intervention en fonction des enjeux et des moyens.

Le plan de gestion différenciée permet également d'adapter les pratiques d'aménagement et d'entretien des espaces verts aux enjeux écologiques : plantations adaptées (nature du sol, besoin en eau, résistance aux parasites), essences locales et propices à la biodiversité, matériel d'entretien adapté (mécanique, thermique), etc.

La Ville de Thann, engagée envers la protection de la biodiversité et la préservation de la ressource en eau, souhaite s'inscrire dans cette démarche au travers de la mise en œuvre d'un plan de gestion différenciée impliquant la mise en place d'un plan global d'entretien différencié des espaces à l'échelle de la collectivité.

Pour y parvenir, il est nécessaire de faire évoluer le parc matériel ainsi que la palette végétale utilisée. L'acquisition de matériel d'entretien des espaces inhérent au plan de gestion différenciée et l'achat des végétaux s'avèrent nécessaires pour l'amélioration du cadre de vie et le respect de l'environnement.

Cela étant exposé, il est proposé à l'assemblée d'adopter les termes de la délibération suivante,

Vu les éléments exposés par Madame Sylvie KEMPF, à savoir l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de gestion différenciée des espaces ouverts aux publics ainsi que l'acquisition de végétaux et matériel de désherbage,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré par 24 voix pour, Monsieur THIEBAUT n'ayant pas pris part au vote :

- approuve l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de gestion différenciée des espaces communaux ouverts au public,
- charge Monsieur le Maire de solliciter les subventions afférentes à l'élaboration d'un plan de gestion différenciée des espaces communaux ouverts au public ainsi qu'à l'acquisition de végétaux et de matériel d'entretien,
- autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce projet et aux différentes demandes

de subvention.

Point n° 9

Décisions du Maire

Décisions du Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été amené, en vertu des pouvoirs qui lui ont été délégués par le Conseil Municipal lors de sa séance du 4 juin 2020, selon l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- à prononcer le renouvellement de deux concessions « Pleine Terre » et l'achat de deux cases au Columbarium, au cimetière.

- à prendre toute décision concernant les marchés figurant au tableau ci-dessous :

PROCEDURE	TYPE D'ACTE	OPERATION	DETAIL	MONTANT EN € HT	TITULAIRE
MAPA	Marché de maîtrise d'oeuvre	Aménagement de la cour de l'école du Bungert	Marché subséquent n° 1	10 497,00 €	M. Rémi SUBLET SORTONS DU BOIS 64 rue de la Bataille 68200 MULHOUSE
MAPA	Marché de travaux	Aménagement de la cour de l'école du Bungert	Lot n° VRD, aménagements qualitatifs	239 201,82 €	Thierry MULLER 7 rue de Kingersheim 68120 RICHWILLER
			Lot n° 2 Espaces Verts	70 244,20 €	
			Lot n° 3 Serrurerie Menuiserie	62 850,00 €	
			Lot n° 4 Cuve	6 335,01 €	
Accord-cadre	Marché de fournitures courantes et services	Acheminement et acquisition d'électricité	Avenants n° 1 aux marchés subséquents n° 1 portant sur la prolongation de deux mois		I DVERDE SAS 19 rue de Saint-Amarin 68200 MULHOUSE
			Lot n° 1 Fourniture et acheminement d'électricité pour les bâtiments communaux de puissances souscrites supérieures à 36 kVa	7 075,83 €	ALSEN 20 rue du Général Vandenberg 67140 BARR
			Lot n°2 Fourniture et acheminement d'électricité pour les bâtiments communaux de puissances souscrites inférieures ou égales à 36 kVa	3 030,61 €	Energie d'ici 20 rue du Parc National 64260 ARUDY
			Lot n° 3 Fourniture et acheminement d'électricité pour l'éclairage public	3 521,71 €	

Accord-cadre	Marché de fournitures courantes et services	Acheminement et acquisition d'électricité	Marchés subséquents n° 2 du 1 ^{er} mars 2026 au 31 décembre 2028		
			Lot n° 1 Fourniture et acheminement d'électricité pour les bâtiments communaux de puissances souscrites supérieures à 36 kVa	31 556,59 € HT annuel hors acheminement	ALSEN 20 rue du Général Vandenberg 67140 BARR
			Lot n° 2 Fourniture et acheminement d'électricité pour les bâtiments communaux de puissances souscrites inférieures ou égales à 36 kVa	17 645,42 € HT annuel hors acheminement	
			Lot n° 3 Fourniture et acheminement d'électricité pour l'éclairage public	23 227 € HT annuel hors acheminement	

Point n° 10

Communications

Lettre de remerciements

- Monsieur Serge HOLL, président du Tennis Club de Thann, adresse ses remerciements à Monsieur le Maire et l'équipe technique de la Ville de Thann, pour le travail de qualité réalisé le long des terrains extérieurs du Floridor ayant comme avantage de permettre de voir les terrains de l'extérieur du club, de les mettre ainsi en visibilité des passants et de permettre un entretien plus facile.

Monsieur le Maire : « Avant de conclure ce dernier Conseil Municipal de la mandature et avant de vous inviter au verre de l'amitié, je tenais à vous faire part de quelques mots, vous exprimer ma gratitude et ma fierté d'avoir eu cet honneur d'exercer avec mes collègues élus cette fonction et cette responsabilité. Donc, comme je disais, nous arrivons au terme de ce mandat municipal, un mandat de 6 ans que personne ici ne pourra qualifier de simple. Nous avons traversé une crise sanitaire majeure qui a bouleversé nos habitudes, nos certitudes, parfois nos équilibres personnels et professionnels. À cette crise se sont ajoutées des tensions financières importantes, puis une inflation immobilière qui a pesé lourdement sur les ménages comme sur les collectivités d'ailleurs. Ce contexte a exigé de nous des choix difficiles, parfois impopulaires, mais toujours guidés par une même boussole : l'intérêt général et la conduite du service public. Ce matin, je veux avant tout dire merci à mes adjoints, merci à mes délégués, à l'ensemble des conseillères et conseillers municipaux, majorité comme opposition. Chacun a contribué par son engagement, ses interrogations, ses désaccords parfois, à faire vivre le débat démocratique local. C'est aussi cela une commune vivante. Merci à nos familles respectives sans lesquelles rien ne serait possible, nos épouses, nos époux, en particulier, qui acceptent des agendas instables, une charge mentale forte, une présence souvent fragmentée, tout cela pour un engagement prenant, certains vont s'en apercevoir prochainement, mais ô combien exaltant lorsqu'on aime sa Ville. Je veux également saluer et remercier très sincèrement les services municipaux. Leur professionnalisme, leur disponibilité et leur sens du service public ont été tout au long de ce mandat un appui constant et apprécié. Dans les moments de tension comme dans les moments plus apaisés, la collaboration a été loyale, efficace et constructive. Sans eux, rien de ce qui a été fait n'aurait été possible. Vous pouvez les remercier et à travers ces remerciements. Je salue particulièrement le travail de Monsieur CHUDANT, notre Directeur Général des Services. Notre collaboration a été loyale et remarquable. J'ai aussi une pensée particulière pour celles et ceux d'entre vous qui ont fait le choix de ne pas poursuivre l'engagement municipal. Merci à vous d'avoir contribué à cet investissement. Être élu local demande du temps, de l'énergie, parfois des sacrifices personnels. Votre engagement mérite respect et reconnaissance. Enfin, je souhaite m'adresser aux Thannoises et aux Thannois. C'est pour eux, avec eux et parfois sous le regard exigeant que nous avons travaillé. Être maire, être élu, c'est accepter la proximité, l'écoute, mais aussi la contradiction. C'est un honneur exigeant que je n'oublierais pas. À l'approche des prochaines élections municipales, je veux rappeler combien ce rendez-vous est important. L'élection municipale est sans doute le dernier bouclier de proximité de notre démocratie. C'est à l'échelle communale que les décisions prennent un visage, que les choix ont des conséquences immédiates et concrètes sur le quotidien. Je souhaite bonne chance à celles et ceux qui se présentent devant les électeurs. Ils découvriront, s'ils ne la connaissent pas encore, la réalité du fonctionnement d'une collectivité et/ou d'une intercommunalité, là où les promesses ou les incantations laissent rapidement place aux contraintes, aux arbitrages, un travail patient souvent très terre à terre. Mais c'est aussi cela qui fait la noblesse de l'engagement local. Je terminerais simplement en vous remerciant toutes et tous pour ces années de travail partagé, comme je disais, parfois difficiles, souvent exigeantes, mais toujours utiles. Quand je disais lors de mes vœux que j'étais un maire heureux et repris ironiquement et avec dédain par certaines personnes, une en particulier, oui Madame, j'étais heureux de servir ma Ville de naissance et particulièrement celle que j'aime profondément, ma belle Ville de THANN. Merci ».

La séance est levée à 11h

Le Maire
Charles SCHNEBELEN

Le Secrétaire de Séance
Philippe CHUDANT